

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°6 du 12 février 2010

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 4 décembre 2007 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre.

Du 30 décembre 2009

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 4 décembre 2007 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre.

Du 30 décembre 2009

NOR D E F F 0 9 3 1 8 8 0 A

Texte modifié :

Arrêté du 4 décembre 2007 (JO n° 294 du 19 décembre 2007 ; texte n° 20 ; signalé au BOC 8/2008. ; BOEM 410.6.1, 510.4.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 2 du 3 janvier 2010, texte n° 27 ; signalé au BOC 6/2010.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié habilitant le ministre de la défense à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2007 modifié portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2009 portant désignation d'ordonnateurs secondaires du ministère de la défense relevant du service du commissariat des armées,

Arrête :

Art. 1er. Aux tableaux des articles 1^{er} et 2 de l'arrêté du 4 décembre 2007 susvisé, les mots : « Général commandant la région terre Ile-de-France, à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) » sont remplacés par les mots : « Le directeur de la plate-forme achats finances d'Ile-de-France, à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) ».

Art. 2. Aux tableaux des articles 1^{er} et 2 de l'arrêté du 4 décembre 2007 susvisé, les mots : « Général commandant la région terre Sud-Est, à Lyon (Rhône) » sont remplacés par les mots : « Le directeur de la plate-forme achats finances Centre-Est, à Lyon (Rhône) ».

Art. 3. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la gestion 2010.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 décembre 2009.

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du bureau de l'animation du réseau financier à la direction des affaires financières,

J.-F. DAGUES.